KARIM DJOUDI LE LAISSE ENTENDRE

Assainissement des fonds spéciaux

Une large opération d'assainissement des comptes d'affectation spéciale (CAS) est lancée de manière progressive.

C'est ce que le ministre des Finances, hôte hier de l'Assemblée populaire nationale (APN) a confirmé tacitement. Karim Djoudi qui avait répondu aux préoccupations des députés sur la gestion des deniers publics, a ainsi indiqué qu'une douzaine de fonds spéciaux ont été fermés en 2012. Motif de cette fermeture, le ministre des Finances le justifie par le manquement de ces fonds, des «écritures comptables» comme le précise Karim Djoudi, à leur vocation essentielle en matière de régulation économique. Et c'est ce que la loi de finances pour 2013, adoptée en novembre dernier par l'APN ainsi que le projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2010, adopté hier (malgré l'abstention du PT et le rejet par l'Alliance de l'Algérie verte et du FFS), ont entériné, la première ayant consacré la fermeture de six comptes. Or, dans la mesure où le rôle des CAS ne doit pas être dévoyé par les ordonnateurs, l'assainissement de ces comptes dont le nombre dépasse les 70 fonds créés durant les dernières années.

En ce sens, d'autres fonds spéciaux sont susceptibles d'être fermés durant les prochaines années et leurs comptes budgétisés au profit des secteurs concernés. A contrario, d'autres comptes spéciaux dont le Fonds de régulation des recettes (FRR) seront maintenus, considérés de facto comme utiles et d'autant qu'ils représentent 83% en termes d'activité. Cet assainissement, les critiques récemment formulées dans un rapport de la Cour des comptes concernant la gestion incertaine de certains fonds spéciaux l'expliquent certainement. Comme il répond également à la préoccupation des membres de la commission finances et budget de l'APN comme le relèvera son président, Mahi Khelil, en marge du vote. Par ailleurs, et dans la mesure où la préoccupation parlementaire a également porté sur la maîtrise des coûts de réalisation, Karim Djoudi a rappelé la création de la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED) ainsi que les mesures prises en matière de rationalisation des dépenses. En outre, le ministre des Finances a indiqué que le contrôle des marchés publics est du ressort de la Commission nationale des marchés publics, certes, mais relève aussi des secteurs concernés par la passation de marchés. «Chaque secteur est doté d'une commission des marchés publics qui possède les mêmes prérogatives que celles dévolues à la commission nationale», relèvera Karim Djoudi en marge du vote.

Photo : Samir Sid

Karim Djoudi, ministres des Finances.

Le ministre des Finances réitérait en fait les réponses qu'il avait faites aux députés et lors desquelles il avait évoqué la mise en place de plusieurs commissions en charge de la gestion et contrôle des marchés publics.

Chérif Bennaceur

À PROPOS DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

Le ministre de l'Énergie et des Mines reste évasif

En visite de travail, hier à Tizi-Ouzou, où il devait présider la mise en service du réseau de gaz de ville, dans plusieurs localités de la wilaya notamment en sa façade maritime, le ministre de l'Energie et des Mines, M. Youcef Yousfi, a saisi l'opportunité pour un point de presse dédié surtout à des éclaircissements sur les brûlantes questions de l'heure concernant son département, notamment le lancinant dossier de l'exploitation du gaz de schiste qui ne finit pas de susciter des débats de plus en plus passionnés. Ainsi, moins de vingt-quatre heures après que Abdelhamid Zerguine, le P-dg de Sonatrach, eut annoncé à partir de Tiaret, l'octroi à la société française CGG Veritas du premier contrat pour le forage offshore qui sera réalisé dans les eaux territoriales algériennes entre Béjaïa et Annaba, le ministre a confié qu'aucune exploitation offshore n'a été encore accordée, ceci pour la simple raison que l'on est au stade des études géophysiques. Quant à l'exploitation des gisements aurifères, M. Yousfi a confirmé que l'Algérie se lancera bientôt à la recherche de partenaires. Pas très prolixe, le ministre de l'Energie et des Mines, à une interrogation relative à l'obsédant sujet du gaz de schiste, n'a pas affirmé de manière aussi tranchée que beaucoup l'aient sans doute voulu. Il s'est, en effet, contenté de ne pas trop s'aventurer en donnant exclusivement son avis selon lequel l'Algérie a intérêt à exploiter ses ressources naturelles, dont le gaz de schiste, d'autant plus que dans vingt ans, nos besoins seront dans une importante mesure satisfaits par des sources d'énergies renouvelables.

Des propos qui ne contribuent sans doute pas à éclairer un peu plus, le débat lancé aussi bien chez nous qu'ailleurs.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DE L'INDUSTRIE

Lancement de nouvelles branches dans le secteur de la formation professionnelle

Une convention-cadre a été signée, hier, entre le ministre de l'Industrie et celui de la Formation et de l'Enseignement professionnels. L'objectif : mettre les spécialités dispensées dans les centres de formation professionnelle au diapason des besoins du marché de l'industrie.

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) - A partir de février prochain, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels va introduire de nouvelles branches. Le but étant de fournir aux entreprises le personnel qualifié dont elles ont besoin. Actuellement, ces centres «ne répondent pas aux besoins du secteur industriel», reconnaît Mohammed Mebarki, ministre de la Formation professionnelle, qui compte «rattraper le retard».

Au total, 31 centres de formation professionnelle seront dédiés aux métiers et qualifications de l'industrie, a souligné Chérif Rahmani, ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. Il a souligné que les besoins en formation et qualification des entreprises industrielles sont estimés à 19 000. Les filières identifiées, dans une première étape, sont les industries sidérurgique et métallurgique, mécanique et métallique, chimique et pharmaceutique, électronique, manufacturière, agro-alimentaire et les nouvelles technologies. «Les actions de formation et de qualification identifiées feront l'objet de conventions spécifiques entre les établissements de formation professionnelle, au niveau local ou régional, et les entreprises bénéficiaires», précise-t-on. L'un de ces centres, souligne Chérif Rahmani, sera dédié exclusivement à la filière automobile pour former les futurs employés de l'usine Renault.

Photo : DR

Mohammed Mebarki, ministre de la Formation professionnelle.

Selon Chérif Rahmani, l'objectif de ce partenariat est «de créer un esprit entrepreneurial chez les jeunes, éradiquer le marché informel et créer ainsi une passerelle entre le secteur industriel et celui de la formation professionnelle afin de développer les nouvelles filières de croissance». La convention signée entre les deux secteurs et qui s'étale sur une période de trois ans renouvelable, dira M. Rahmani, «est une convention fondatrice d'un âge nouveau pour redresser l'industrie algérienne et mettre la formation au service de l'industrie».

S. A.